

Lyon, le 30 octobre 2020

*Le Directeur général*

Réf : 2020-123

Madame la Préfète  
45 avenue Alsace Lorraine  
Quartier Bourg Centre  
CS 80400  
01012 Bourg en Bresse

Objet : Avis ARS – Mesures de protection sanitaire dans le département de l'Ain

Madame la Préfète,

Suite à votre sollicitation quant aux mesures de protection sanitaire de la population départementale que vous entendez prendre portant obligation du port à l'ensemble du département de l'Ain, je vous livre ci-après des éléments chiffrés qui confirment l'opportunité de cette mesure.

L'épidémie Covid-19 évolue défavorablement sur l'ensemble du pays. Depuis le 5 octobre les taux d'incidence et de positivité sont en très forte augmentation dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et dans le département de l'Ain, déclaré en état d'urgence sanitaire comme l'ensemble du territoire national depuis le 17 octobre 2020 (décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020).

**Dans le département de l'Ain**, le taux d'incidence pour la population générale est **pour la semaine du 20 au 26 octobre de 743** nouveaux cas de patients infectés par la Covid-19 pour 100 000 habitants et le taux de positivité est de **28,1 %** (source SPF GEODES).

A titre comparatif vous trouverez, ci-après, l'évolution des taux des dernières semaines :

**S42** : TI 386,8 et TP 18,8 • **S41** TI 196,2 et TP 15 • **S40** : TI 91,2 et TP 9,1 • **S39** : TI 80,2 et TP 6,8

Par ailleurs, le **département de l'Ain** compte à ce jour **29 clusters** à criticité élevée.

**S'agissant de l'hospitalisation**, l'Ain comptabilise 242 patients hospitalisés au 29 octobre (ils étaient 137 au 22 octobre, 45 au 15 octobre, et 32 au 7 octobre) dont 19 patients en réanimation/soins intensifs (contre 11 le 22 octobre, 8 le 15 octobre et 6 le 7 octobre).

L'ensemble de ces éléments soulignent la forte intensité de circulation virale Covid-19 sur tout le territoire départemental (par ailleurs en progression constante) nécessitant le maintien des mesures de protection sanitaire pour limiter la propagation du virus Covid-19, dont le port du masque, pour l'ensemble de la population aindinoise.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

  
Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL